

REGLES D'UTILISATION

2022 - 2023



Tout utilisateur doit :

- * Présenter sa carte d'adhérent en cours de validité à l'accueil .
- * Respecter les conditions d'accès et la durée de mise à disposition: 2 créneaux horaires de 1 à 2 heures par semaine sous réserve de disponibilité.
- * Réaliser un état des lieux avant et après la répétition, remplir et signer le registre de suivi d'occupation du studio.
- * Remettre le studio en l'état avant de le quitter : remise en place du matériel et des branchements, retrait d'objets personnels de toute nature.
- * Informer immédiatement, en cas de panne, problème matériel et/ou constat de dégradation ou de vol le service culturel de la Ville (sscansetti@leperreux94.fr) et LME94 (0688077393/contact@lme94.fr) et le noter dans le registre.
- * Respecter les règles d'hygiène et de sécurité : ne pas introduire ni consommer dans les lieux de nourriture, de boissons et tous produits illicites, ne pas fumer et respecter l'environnement du studio en ne provoquant pas de nuisance sonore, notamment dans les lieux de circulation du Conservatoire.
- * Respecter le matériel technique mis à disposition.
- * Pratiquer exclusivement dans les studios une activité de chant ou de musique; toute autre activité étant exclue.
- * Quitter impérativement le studio à l'heure précise de fin de réservation.

En cas de non utilisation de la plage horaire réservée, prévenir l'association par téléphone ou email. Toute demande supplémentaire devra faire l'objet d'une demande au minimum 48h à l'avance et être confirmée au préalable par LME94.

ASSURANCES - BIENS PERSONNELS

Durant la répétition, le studio et le matériel sont sous la responsabilité des utilisateurs qui restent donc responsables des dommages matériels et corporels qui résulteraient d'une utilisation inadéquate. En cas de dégradation du studio ou du matériel dûment constatée, provenant d'une négligence caractérisée ou d'un acte délibéré, les frais occasionnés seront à la charge de l'utilisateur et déduits du chèque de caution. En cas de dépassement, le montant de la somme des dégâts sera exigé. En aucun cas, la Ville et l'association LME94 ne pourront être tenues responsables de la perte, du vol ou des dégradations de biens personnels, et notamment de matériels et instruments de musique.

MANQUEMENT AU REGLEMENT

Tout manquement au présent règlement peut entraîner le non renouvellement de la mise à disposition des studios et le remboursement des frais occasionnés.

Au Perreux-sur-Marne, le / / Signature :

Studios Les Cubes (Conservatoire)
62, avenue Georges Clemenceau
94170 Le Perreux-sur-Marne

Contact

06 88 07 73 93

lescubes.lpx@gmail.com

38bis, avenue du Maréchal Joffre - 94170 Le Perreux-sur-Marne

www.lme94.fr

Facebook lme94



BULLETIN D'INSCRIPTION

CONDITIONS D'ACCES

1. Remplir la fiche d'inscription en précisant le jour et l'heure de répétition souhaités pour la saison dans le cadre des horaires d'ouverture du Conservatoire:
 - * Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h-21h45
 - * Mercredi : 9h30-21h45
 - * Samedi : 9h30-17h
 - * Fermeture pendant les vacances scolaires
2. Etre membre de l'association LME94-Le Maître Enchanteur en s'acquittant du montant de la cotisation annuelle individuelle de 45€ (35€ pour les étudiants) et déposer un chèque de caution de 150€ à l'ordre de LME94-Le Maître Enchanteur.
3. S'engager à respecter le règlement intérieur à signer au verso et les règles sanitaires en vigueur.

NOM DU GROUPE: **Information ADHERENT:**

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP/VILLE :

Téléphone :

E-mail :

Cotisation individuelle : 45€

Cotisation étudiant : 35€

Chèque de caution : 150€

Jour et horaire de répétition souhaités :

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter. Par ailleurs, j'autorise Le Maître Enchanteur à photographier, filmer ou enregistrer mon enfant ou moi-même lors des activités proposées par Le Maître Enchanteur et utiliser ces supports gratuitement dans le cadre d'une utilisation promotionnelle. Je déclare adhérer au Maître Enchanteur et me conformer aux statuts et au règlement intérieur de l'association.

Au Perreux-sur-Marne, le / / Signature :